

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1.22.57

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME VÉRONIQUE MIQUELLY**

**OBJET : CPER 2007-2013 : Avenant n°1 à la convention avec AMU - Création de la Maison
de l'Economie et de la Gestion à Aix-en-Provence (MEGA).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le volet Enseignement Supérieur Recherche du Contrat de Projets 2007-2013 comprenait la création de la maison de l'Economie et de la Gestion « MEGA » au sud du campus de la Pauliane à Aix-en-Provence. Ce projet a pour objectif le regroupement des différents laboratoires d'Aix-en-Provence en économie-gestion et des équipes de recherche en un lieu unique et fédérateur.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération a été confiée à Aix Marseille Université.

La convention signée le 23 novembre 2015 entre le Département et Aix-Marseille Université approuvée par délibération n°154 du 17 juillet 2015 a fixé le montant de la participation du Conseil départemental à 2 000 000 € sur un montant prévisionnel de 8 600 000 € HT, comprenant l'ensemble des dépenses (acquisition du terrain, études, travaux, VRD, et premiers équipements scientifiques).

Depuis l'adoption de cette convention, le projet a subi de nombreux retards liés en partie aux travaux hydrauliques réalisés sur le terrain pour rendre constructible la parcelle qui était en zone inondable et obtenir l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau qui inclut une enquête publique.

Afin de prendre en compte la modification de l'échéancier qui prévoit une livraison de l'ouvrage fin 2020, il convient de conclure un avenant n°1, pour proroger de deux ans le délai de validité de la convention, soit le 23 novembre 2021.

Nouvel échéancier :

2015 : 200 000 € à la signature de la convention (déjà versé),

2017 : 200 000 € sur présentation de DCE (déjà versé),

2018 : 1 200 000 € sur présentation de la notification des marchés de travaux (déjà versé),

2020-2021 : 400 000 € (solde) sur présentation des PV de réception des travaux.

Rappel du plan de financement :

Pour mémoire, le montant de l'opération est estimé à 8 600 000 € HT répartis comme suit :

- Conseil régional	2 800 000 €
- CPA	2 700 000 €
- Conseil départemental	2 000 000 €
- Etat	1 100 000 €

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette opération ayant déjà été effectué.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL